



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école primaire des Constellations tenue le 28 novembre 2022

Membres et présences :

Madame Annie Drouin (à distance)	Représentante des parents (Rep. Comité de parents)
Madame Maritchou Gadoury	Représentante des parents
Monsieur Nicolas Bégin (absent)	Représentant des parents (sub. Comité de parents)
Monsieur Rudy Boutet	Représentant des parents
Monsieur Stéphane Marsolais	Représentant des parents (Président)
Madame Dany Lambert (absente)	Enseignante
Madame Karine Marchand	Enseignante
Madame Joëlle Pelletier	Enseignante
Madame France Lafrenière (absente)	Représentante du service de garde
Madame Maude Bégin (absente)	Représentante du personnel de soutien
Madame Valérie Carrier	Représentante du personnel professionnel
Madame Louise Elaine Fortier	Directrice
Madame Caroline Chalifour (absente)	Directrice adjointe (invitée selon les points)
<u>Membres substitués:</u>	
Madame Claudia Pilote	Parent substitut
Monsieur Christian Lafrance (absent)	Parent substitut

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Stéphane Marsolais souhaite la bienvenue à tous pour cette deuxième rencontre du Conseil d'établissement de l'année scolaire.

La séance est ouverte après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière rencontre
4. Suivis au procès-verbal
5. Période de questions accordée au public
6. Grilles-matières 2023-2024
7. Activités éducatives
8. Fête de Noël des enfants
9. Journée d'accueil des élèves du préscolaire
10. Entrée progressive des élèves du préscolaire et des classes spécialisées
11. Budget CE (point récurrent)
12. Photographie scolaire
13. Information du Service de garde
14. Information de la direction
15. Information de la présidence
16. Information du représentant au Comité de parents
17. Autres sujets des membres
18. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT, que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Joëlle Pelletier, il est résolu à l'unanimité ;
D'ADOPTER, l'ordre du jour proposé.

026CE22/23-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maritchou Gadoury, il est résolu à l'unanimité ;
D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2022.

026CE22/23-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Mme Fortier informe les membres que le programme *Étu-actif* ne sera finalement pas disponible avant les Fêtes mais pourrait peut-être l'être pour la session suivante.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Trois personnes du public sont présentes : Mmes Svetlana Groueva et Anne Noreau ainsi que monsieur Hugo Massé-Alarie.

Une question est posée relativement au programme *Étu-actif* pour connaître son lien avec le service de garde. Mme Fortier répond que tous les enfants peuvent en profiter, qu'ils soient ou non, inscrits au service de garde.

Trois questions relatives au service de garde sont adressées : une préoccupation quant au temps de jeux extérieurs qu'on voudrait voir privilégier, le service Hop-hop qui ne semble pas être utilisé lors des pédagogiques et une facturation pour l'attente du transport de 14h30 à 15h30. Comme Mme France Lafrenière est absente, Mme Fortier lui fera un suivi des questionnements et en même temps confirme que le temps de jeux extérieurs est privilégié pour promouvoir de saines habitudes de vie, que les nouvelles règles du service de garde prévoient une facturation pour le temps d'attente. Pour ce qui est du service Hop-hop, elle ne peut malheureusement répondre à cette question mais fera le suivi auprès du service de garde.

Une préoccupation est aussi soulevée au regard de l'entretien ménagé au bâtiment C2. Mme Fortier dit partager cette préoccupation et explique que le Centre de services scolaire embauche un sous-contractant et que ce dernier vit une grande pénurie et un grand roulement de personnel. Un suivi rigoureux de la direction est fait dans ce dossier afin d'éviter un bris de service et des conséquences sur le bien-être du personnel et des élèves.

6. GRILLE-MATIÈRES

La grille-matières est présentée avec le seul changement apporté à la précédente qu'est la modification

du temps alloué pour les périodes de spécialités dans les groupes Émergence. Il est décidé d'octroyer une période de musique et une période d'éducation physique. Le modèle pour l'anglais intensif en 6^e année à 1 cycle/1 cycle ainsi que l'ajout de 2 périodes d'anglais en 5^e année avec soutien en français et mathématiques sont aussi reconduits.

CONSIDÉRANT, que l'approbation de la grille-matières relève du conseil d'établissement et que la préparation de la grille-matières relève de l'équipe-école (LIP art. 86 et 89);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maritchou Gadoury, il est résolu l'unanimité;

D'ADOPTER la grille-matières pour l'année 2023-2024 telle que présentée.

026CE22/23-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Mme Fortier présente aux membres les sorties et activités prévues. Les classes de 4/5^e et 5^e années souhaitent organiser une collecte de sang pour la Croix-Rouge avec Héma-Québec, le 6 avril de 13h à 19h30. De plus, ils prévoient participer à une activité de pêche gratuite avec le Patro Rocamadour.

Mme Catherine Gotty, éducatrice spécialisée souhaiterait pour sa part démarrer une troupe de cheerleading le midi. Le coût de l'inscription pour les parents intéressés serait entre 125\$ et 136\$ selon le nombre de journées.

CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'article 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M Rudy Boutet, pour les activités de 4/5^e et 5^e années, et sur proposition de Mme Valérie Carrier pour l'activité de cheerleading, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, les activités telles que présentées.

026CE22/23-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

L'équipe école demande l'approbation des membres du Conseil d'établissement pour la tenue d'activités de Noël pour les élèves, le 23 décembre en horaire continu.

CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur

026CE22/23-14

- de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
- CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Maritchou Gadoury, il est résolu à l'unanimité;
- D'APPROUVER, telles que proposées, les modifications à l'horaire pour la fête de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. JOURNÉE D'ACCUEIL DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE

La direction demande aux membres leur approbation pour un accueil des nouveaux élèves de préscolaire début juin (date à déterminer). Durant cette journée d'accueil, les élèves du préscolaire de cette année sont en congé. Le SG est ouvert pour les élèves inscrits.

- CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
- CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Joëlle Pelletier, il est résolu à l'unanimité;
- D'APPROUVER, telles que proposées, les modifications à l'horaire.

026CE22/23-15

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DES CLASSES SPÉCIALISÉES

La direction demande aux membres, que les quatre journées du calendrier réservées à l'accueil du préscolaire puissent se faire sur un horaire progressif pour le préscolaire et de façon personnalisée et progressive pour les élèves des classes spécialisées.

- CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

026CE22/23-16

CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER, telles que proposées, les modifications à l'horaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. BUDGET CE (POINT RÉCURRENT)

Le président propose de prioriser les frais de gardiennage pour le moment et de prendre une décision pour le solde au plus tard en avril. Tous sont en accord.

12. PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

Il est proposé que le photographe scolaire de cette année soit reconduit pour 2023-2024 pour les photos individuelles et de groupes. Il est mentionné qu'il est envisagé que le photographe *Photo scolaire repensée soit essayé l'an prochain pour les photos des finissants.*

CONSIDÉRANT, que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT, que les propositions prévues à l'articles 87 ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité;

026CE22/23-17

D'APPROUVER, la tenue de la session de la photographie scolaire telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION DU SERVICE DE GARDE

Il n'y a pas de nouvelles informations.

14. INFORMATION DE LA DIRECTION

Madame Fortier informe les membres sur les points suivants :

Projet frigo communautaire; projet avec Mme Alexandra Emond, TES école, visant à sensibiliser les élèves sur les besoins de la communauté et comment apporter leur aide via la distribution de denrées alimentaires.

Projet éducatif; belles avancées du comité-école, en attente des précisions du ministère et du Centre de services scolaire pour continuer le travail. Le CE sera consulté cette année et des élèves pourraient aussi faire partie de la consultation (LIP 89.2). L'approbation du projet éducatif par le CE doit se faire au plus tard en décembre 2023.

Saines habitudes de vie; Mme Fortier explique aux membres d'où viennent les balises et orientations concernant les dérogations et les règlements école.

Méritas; une première étape s'est terminée et une remise des méritas a eu lieu selon une formule différente et plus personnalisée. Les enfants méritants auront leur photo sur le site internet et sur le facebook de l'école.

Mme Fortier en profite aussi pour offrir ses meilleurs vœux aux membres ainsi qu'à leurs familles et les remercie de leur belle implication au sein du Conseil et des échanges respectueux et enrichissants qui s'y tiennent.

15. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

M Marsolais exprime comme objectif concernant la tenue des réunions du Conseil d'établissement, que l'on vise à ne pas dépasser 21h comme heure de clôture des assemblées.

16. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Drouin nous fait part de l'adhésion du comité de parents au site *aidersonenfant.com*, site destiné aux parents. L'accès gratuit est permis aux membres des conseils d'établissements pour la présente année scolaire.

17. AUTRES SUJETS :

Temps d'écran des élèves; M Marsolais invite les membres à échanger sur le sujet, ayant été sensibilisé à l'existence de préoccupations chez certains parents à l'égard du temps passé sur les écrans à l'école. Différents points sont abordés comme le temps d'écran pédagogique et ludique et la différence qui y est apportée par la recherche, la perception des parents versus le vécu concret et l'écart possible qui existe entre ceux-ci ainsi que l'utilisation des écrans en classe versus au service de garde. La meilleure façon de répondre à ces préoccupations demeure en réflexion.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT, que l'ordre du jour est épuisé ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Karine Marchand, il est résolu à l'unanimité ;
DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 21h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M Stéphane Marsolais, président

Mme Louise Elaine Fortier, directrice

026CE22/23-18

Secrétaire de la rencontre : Madame Louise Elaine Fortier